



# REUNION D'INFORMATION DE RENTREE

## Epaiement – Procédure et bonnes pratiques

A TALENCE

Le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024



# Quelques chiffres !

- 1 542 décomptes traités en Nouvelle-Aquitaine
- 58% de virement / 42% de carte bancaire
- 173 interventions de déblocage soit 11,22%
- 3 676 € de frais prélevés par la plateforme

# Ce qui est nouveau au 01/09/2024

- Lorsqu'un décompte est envoyé en paiement, il n'est plus modifiable

Lorsque vous passez un décompte sur le statut « à payer », il n'est plus modifiable, ni par vous ni par le Comité Régional.

# Ce qui est nouveau au 01/09/2024

- Actualisez un décompte avec le bouton « finaliser le paiement »



Suite à un paiement, si le statut est toujours « à payer » et si vous êtes sûr que la transaction bancaire a eu lieu, cliquez sur le bouton « finaliser le paiement ».

Celui-ci relance la communication entre FFGym Licence et le service bancaire électronique et actualisera le statut du décompte.

# Ce qui est nouveau au 01/09/2024

## ➤ Une référence de virement simplifiée

Pour simplifier le travail des bénévoles et limiter les erreurs lors des paiements par virement, la référence de virement est réduite.

Affiliation = A + n° d'affiliation

~~FFGYM MKP~~ **A 12023145**

Décompte = D + n° d'affiliation + n° décompte

~~FFGYM MKP~~ **D 12023145 20246587**

# Ce qui ne change pas au 01/09/2024

➤ Le paiement par carte bancaire est plus sûr

Privilégiez le paiement par carte bancaire en ayant soin de procéder aux bonnes vérifications :

- Le décompte est inférieur à 15 000 €
- Votre plafond bancaire autorisé est suffisant
- Votre carte bancaire est activée
- Vous n'avez pas excédé 5 paiements par carte à la FFG au cours des dernières 24h.

# Ce qui ne change pas au 01/09/2024

➤ 1 décompte = 1 paiement = 1 référence unique

Le paiement d'un décompte ne doit jamais être scindé en plusieurs opérations bancaires, tout comme plusieurs décomptes ne peuvent être réglés en une seule fois.

En cas de non-respect de cette consigne, les licences ne seront pas délivrées

# Ce qui ne change pas au 01/09/2024

## ➤ Licence et assurance non remboursable

Si vous constatez une erreur dans le choix d'une licence après le paiement, ou si vous devez modifier une licence en cours d'année, vous pouvez vous rapprocher du comité régional.

Toutefois, retenez bien que la licence et l'assurance ne sont pas remboursables sauf en cas d'erreur technique.

# Ce qui ne change pas au 01/09/2024

➤ Mutation! Ne passez pas par les outils de gestion des adhérents clubs.

Si vous accueillez pour la première année un.e gymnaste issu.e d'un autre club, vous devez effectuer sa prise de licence via la plateforme FFGym Licence dans un décompte isolé.

En passant par l'outil club, vous créez sans le vouloir un nouvel acteur dans la base de données et votre gymnaste perdra son historique.

# Ce qui ne change pas au 01/09/2024

## ➤ En résumé

La plupart des erreurs humaines dans le e-paiement proviennent des virements.

- Virement vers un mauvais IBAN
- Montant erroné (inférieur ou supérieur)
- Plusieurs virements pour le même décompte
- Un virement pour plusieurs décomptes